



# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2023

## MAISON RELAIS - AUTRES RIVES



### INTRODUCTION

La maison relais « Autres Rives » est une résidence sociale implantée sur le territoire du Sud de la métropole nantaise depuis 2006. Durant ces années, la Maison Relais a su répondre aux particularités du public accueilli, soit des personnes ayant vécues des périodes de vie faites d'errance et connaissant des conséquences telles que le vieillissement prématuré de leur état de santé.

Pour cela, des actions individuelles et collectives sont développées afin de :

- Favoriser le maintien ou le développement de l'autonomie, des capacités de chacun en matières d'entretien du logement, de préparation des repas, de gestion du budget et du traitement médical, et de leur capacité à effectuer des démarches à l'extérieur par eux-mêmes.
- Lutter contre l'isolement, l'inactivité en garantissant l'organisation des actions collectives, un cadre de vie convivial qui respecte l'intimité, reconnaît une place et un rôle à chacun et l'inclut dans une dynamique de groupe.
- Soutenir l'inscription de la personne dans le tissu social, culturel et relationnel.

Le mode de logement retenu doit à la fois permettre une certaine liberté d'action, développer la capacité des résidents à assumer par eux-mêmes les actes de la vie courante et offrir en même temps les avantages de la vie collective : appartenance à un mini-groupe qui propose des activités à partager en commun : repas, loisirs, réunions, démarches, etc...

### Table des matières

INTRODUCTION .....	- 2 -
I. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES CHIFFRES.....	- 4 -
a. Capacité d'accueil et particularité du logement.....	- 4 -
b. Le personnel d'encadrement.....	- 4 -
c. Les orientations en 2022 .....	- 5 -
d. Les chiffres clé en 2023.....	- 5 -
II. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES LIGNES .....	- 14 -
a. Les constats phares de l'année 2023 .....	- 14 -
b. L'animation.....	- 16 -
c. Service civique.....	- 19 -
d. Partenariat.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
III. PERSPECTIVES 2024 .....	- 20 -

### I. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES CHIFFRES

#### a. Capacité d'accueil et particularité du logement

À ce jour, la Maison Relais a une capacité de 45 places pour 42 logements :

- 4 T1 bis rue du Chanoine Doussin à Vertou
- 3 T1 bis, 2 T1 et 2 T2 à Basse-Goulaine
- 13 T1 et 5 T2 rue Pierre Sécher au Loroux-Bottereau
- 12 T1 et 1 T2 à Vertou (« La ville au blanc »).

Les bureaux de l'équipe socio-éducative sont toujours sur le site du Loroux-Bottereau, au sein du nouveau bâtiment.

Une restructuration du pôle Hébergement/Logement a amené au transfert d'une partie des logements maison relais (logements au 209 route de Clisson St Sébastien) sur le site historique de Vertou (« La Ville au Blanc »).

#### b. Le personnel d'encadrement

La maison relais est composée de :

- 1 Responsable de Pôle
- 1 Chef de Service
- 3 ETP d'accompagnants sociaux + 1 ETP embauchée pour un projet d'extension, qui n'a pas abouti
- 0,70 ETP pour un poste d'infirmière

Les accompagnants sociaux interviennent sur tous les sites et leur rôle reste le même :

- Accompagner les locataires dans tous les actes de la vie quotidienne ;
- Accompagner physiquement les locataires aux rendez-vous médicaux en soutien de l'infirmière ;
- Veiller à l'accès de leurs droits administratifs ;
- Etablir ensemble un projet de vie et le suivre ;
- Définir et mettre en place conjointement les modalités de la vie collective ;
- Animer les espaces et temps communs à tous les résidents ;
- Organiser et coordonner les liens avec les partenaires sociaux et les bénévoles ;

- Veiller à la bonne entente entre les résidents et au respect du règlement de fonctionnement ;
- S'assurer du règlement des loyers.

L'infirmière intervient sur tous les sites et son rôle est de :

- Faciliter l'accès aux soins : accompagnement physique aux rendez-vous, coordination des soins, entretiens infirmiers, vulgarisation de l'information médicale.
- Coordonner les soins : lien avec les professionnels extérieurs, prise de rendez-vous, orientation des résidents, suivi des parcours de soin, organisation des hospitalisations.
- Sensibiliser les usagers sur la nécessité de prendre soin de soi : hygiène corporelle, suivi du traitement médical, actes de soins divers.
- Être le médiateur entre le secteur sanitaire et social de sorte que chaque usager choisisse son médecin référent et autres praticiens en lien étroit avec l'intervenant social.

### c. Les orientations en 2023

En 2023, 10 hommes et 1 femme ont été orientés via le SIAO (Service d'Accueil d'Information et d'Orientation) et reçus en entretien de préadmission. Sur ces 11 orientations SIAO, 7 personnes ont été admises, 3 personnes ont refusé la place d'hébergement proposée et 1 personne a été réorientée.

Les orientations ont été légèrement supérieures qu'en 2022 (11 en 2023 contre 8 en 2022).

### d. Les chiffres clé en 2023

En 2023, **4 personnes sont sorties du dispositif :**

- **1 relogement dans le parc social,**
- **1 réorientation**
- **1 fin de prise en charge,**
- **1 décès.**

### 1. Les présents au 31 décembre 2023 :

Situation familiale	Nombre de personnes	Pourcentage
Couple	4 personnes (2 couples)	9.1 %
Femme seule	4	9.1 %
Homme seul	36	81.8 %
<b>TOTAUX</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>

Le nombre de locataires en fin d'année était de 44 pour 45 places. Ce chiffre s'explique par un logement T2 couple occupé par une seule personne. A noter la présence de 6 femmes pour 38 hommes.

### Journées théoriques

365 jours x 45 places = 16425 jours.

TOTAL des journées non réalisées : 1398 jours (contre 1074 en 2022)

Journées réalisées : 15027 jours (contre 15351 en 2022)

**TAUX D'OCCUPATION : 91,48 %** (contre 93,46% en 2022)

**Les 8,52% manquants s'expliquent par les travaux dans les logements nécessaires entre deux locataires ou les délais liés au processus d'admission des nouveaux résidents.**

### 2. Les caractéristiques des personnes accueillies en 2023 :

La Maison Relais « Autres Rives » a accueilli 48 personnes en 2023, au sein de ses 45 places.

#### → L'âge moyen

Âge	Hommes	Femmes	Total Nombres	Total Pourcentages
< 45 ans	3	0	3	6.25 %
46 - 59 ans	27	6	33	68.75 %
60 - 69 ans	10	2	12	25 %
<b>TOTAUX</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>48</b>	<b>100%</b>

⇒ En 2023, la **moyenne d'âge des personnes accueillies est de 56 ans**, elle était de 56 ans en 2022.

### → Les ressources

Ressources	Nombre de personnes	Pourcentages
AAH	21	43,75 %
Chômage	3	6,25 %
Pension d'invalidité	4	8,33 %
Retraite	9	18,75 %
RSA	8	16,67 %
Salarié.es	3	6,25 %
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>100%</b>

⇒ On remarque que **43,75 % des personnes accueillies** bénéficient de **l'Allocation Adulte Handicapé**.

⇒ On constate que **18,75 % des locataires** sont à **la retraite** et **16,67 % sont bénéficiaires du RSA**

### → Situation professionnelle

Situation au regard du travail	Nombre de personnes	Pourcentages
CDD,CUI...	3	6,25 %
CDI	1	2,08 %
Chômage	3	6,25 %
Handicap/Invalidité	12	25 %
Retraite	9	18,75 %
Sans emploi	20	41,67 %
<b>TOTAUX</b>	<b>48</b>	<b>100 %</b>

⇒ On remarque que seulement 8,33 % des locataires sont dans une dynamique d'emploi.

### → Motif de la demande de logement en Maison Relais

Motif de la demande	Nombre de personnes	Pourcentages
Solitude, isolement	16	18,6 %
Incapacité à assumer le quotidien	21	24,42 %
problèmes de santé	37	43 %
Logement insalubre ou de fortune, hébergement chez un tiers	12	14 %
<b>TOTAUX</b>	<b>86</b>	<b>100%</b>

Remarque : La plupart des résidents présentent plusieurs motifs

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Maison Relais – Autres Rives

⇒ On constate que **43% de demande de logement en Maison Relais sont liées à des problèmes de santé** pouvant être d'ordre physique, psychologique et/ou en lien avec une addiction. De plus, pour la plupart des demandes, **on repère un cumul de difficultés (incapacité à assumer le quotidien/problèmes de santé/isolement) justifiant la demande en Maison Relais « Autres Rives ».**

### → Degré d'autonomie

Gestion budgétaire	Nombre de personnes	Pourcentages
Autonomie	25	52,08 %
Mesures de protection judiciaire	23	47,92 %
<b>TOTAUX</b>	<b>48</b>	<b>100 %</b>

Les 52,08 % des locataires sans mesure de protection bénéficient pour partie d'un soutien à la gestion budgétaire par les accompagnants sociaux de la maison relais.

Acte de la vie quotidienne	Oui autonomie	Non pas autonome	Avec aide	Total
Préparation des repas	37	7	4	48
<i>Préparation des repas</i>	<i>77 %</i>	<i>14,6 %</i>	<i>8,4 %</i>	<i>100 %</i>
Hygiène corporelle	38	3	7	48
<i>Hygiène corporelle</i>	<i>79,2 %</i>	<i>6,2 %</i>	<i>14,6 %</i>	<i>100 %</i>
Entretien du logement	24	8	16	48
<i>Entretien du logement</i>	<i>50 %</i>	<i>16,7 %</i>	<i>33,3 %</i>	<i>100 %</i>
Réseau social	30	17	1	48
<i>Réseau social</i>	<i>65,5 %</i>	<i>35,4 %</i>	<i>2,1 %</i>	<i>100 %</i>
Activités/Loisirs	7	17	24	48
<i>Activités/Loisirs</i>	<i>14,6 %</i>	<i>35,4 %</i>	<i>50 %</i>	<i>100 %</i>
Transports en commun	29	19	0	48
<i>Transports en commun</i>	<i>60,4 %</i>	<i>39,6 %</i>	<i>0 %</i>	<i>100 %</i>

⇒ Les Chiffres clés concernant l'autonomie dans la gestion des actes de la vie quotidienne mettent en avant le fait que :

- **50 % des personnes sont accompagnées pour entretenir leur logement** (aides à domicile ou référents sociaux).
- **20,8 % des locataires ont besoin d'être accompagnés pour réaliser leur hygiène corporelle.** Il s'agit pour la grande majorité de stimulation de la part de l'équipe et des aides à domicile.



- **23 % des personnes accueillies à la maison relais éprouve des difficultés à cuisiner.** Quand cela est possible, ce sont les aides à domicile ou référents sociaux qui aident à la préparation des repas. On notera toutefois que les locataires considérés comme autonomes consomment dans leur majorité une alimentation très déséquilibrée (rythme des repas, consommation importante de plats préparés ou d'aliments très transformés...).
- **50 % des personnes peuvent s'ouvrir à des activités avec l'aide des référents** via les activités et animations proposés par la structure et **14,6 % le font en complète autonomie** via des activités tournées vers l'extérieur.
- **65,5 % entretiennent un réseau social et amical** au sein de la maison relais et/ou à l'extérieur.
- **60,4 % des personnes prennent les transports en commun en autonomie**

### **3. L'accompagnement vers le soin**

L'accompagnement vers le soin est une dimension importante à la maison relais « Autres Rives », tant en terme de temps que d'investissement. La population accueillie présente très souvent des problèmes de santé liés au vieillissement prématuré, à la grande précarité, aux différentes addictions et au parcours de vie de chacun. Les pathologies addictives, souvent sévères mais aussi parfois simplement tabagiques, sont surreprésentées en cohérence avec les données de santé publique dont la précarité est un facteur de risque avéré d'addiction.

#### → **Suivi médical**

Santé	Oui	Non	Total
Médecin traitant	44	4	48
Suivi addictologie	13	35	48
Suivi psychiatrie	7	41	48
Suivi spécialiste	23	25	48

Quasiment la totalité des locataires de la maison relais, ont un médecin traitant (91,66 %). 27,08 % d'entre eux sont suivis ou ont été suivis en 2023 en addictologie.

Enfin, 47,9 % bénéficient d'un suivi chez un spécialiste (cardiologue, angiologue, psychiatre, ophtalmologue, endocrinologue, neurologue...). Parmi ces 47,9% certains sont suivis par plusieurs spécialistes.

### → Les addictions

Addictions	Nombre de personnes	Pourcentages
Alcool	3	6,25 %
Alcool + Tabac	31	64,58 %
Alcool + Tabac + Cannabis	1	2,08 %
Alcool + Tabac + Opiacés	1	2,08 %
Jeux + Tabac	1	2,08 %
Jeux + Tabac + Opiacés	1	2,08 %
Opiacés + Tabac	1	2,08 %
Tabac	5	10,42 %
Tabac + Méthadone	1	2,08 %
Tabac + Cannabis	1	2,08 %
Aucune	3	6,25 %
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>100%</b>

Les personnes accueillies à la maison relais Autres Rives souffrent très souvent d'addictions. En effet, sur les 48 locataires accueillis en 2023, 93,7 % présentent une addiction (45 personnes). On retrouve principalement des addictions au tabac (43 locataires sur 48) et à l'alcool (36 sur 48) ; plus rarement des addictions aux jeux (2), aux opiacés (3) et au cannabis (2). Sur ces 48 personnes, seulement 13 ont, ou ont eu, un suivi en addictologie en 2023. Les addictions se cumulent souvent (notamment alcool et tabac) et entraînent des problèmes de santé qui amènent les résidents à avoir des suivis chez des spécialistes ou encore des traitements à vie.

### → Coordination du parcours de soin

Prise de rdv	Nombre de personnes	Pourcentages
Aide partielle	11	22,92 %
Aide totale	26	54,17 %
Autonome	11	22,92 %
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>100 %</b>

Une grande partie du travail infirmier en maison relais consiste à coordonner les parcours de soin des locataires. Seulement 22,9 % de locataires sont autonomes dans

la prise de rendez-vous médicaux. Plusieurs raisons à cela : difficultés de compréhension, craintes, oublis...

Les liens entre l'infirmière et les professionnels de santé du droit commun sont très importants (médecins généralistes, pharmacies, cabinets d'infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, services hospitaliers, compagnies d'ambulance...) et représentent une dimension essentielle de son travail.

Hospitalisations	Nombre de personnes	Pourcentages
1 fois	13	27,08 %
2 fois	2	4,17 %
3 fois	1	2,08 %
4 fois	1	2,08 %
Pas d'hospitalisation	31	64,58 %
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>100 %</b>

Durant l'année, 24 hospitalisations ont été nécessaires pour 17 personnes (certains ont été hospitalisés plusieurs fois). Ces hospitalisations peuvent être très ponctuelles (intervention en ambulatoire, passages aux urgences avec retour à domicile ensuite) comme beaucoup plus longues selon leurs raisons. À chaque fois, cela nécessite un travail de préparation (quand elles sont programmées), et de coordination (transmission des informations importantes aux services, lien avec les professionnels de santé, préparation à la sortie...).

### → Des prises en charge complètes

Affection Longue Durée	Nombre de personnes	Pourcentages
Non	15	31,25 %
Oui	33	68,75 %
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>100 %</b>

68,7% des locataires de la maison relais bénéficient d'une prise en charge pour une affection de longue durée. Ce qui signifie qu'ils sont reconnus comme atteint d'une maladie chronique qui nécessite des soins et un suivi avec un spécialiste.

Sur les 48 locataires présents en 2023, 23 ont eu un ou plusieurs rendez-vous dans l'année avec un spécialiste (cardiologue, angiologue, psychiatre, gastro-entérologue, spécialiste des maladies infectieuses...). Ce nombre important s'explique par le cumul des comorbidités liées à la précarité, aux addictions et aux parcours de vie des personnes accueillies en maison relais.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Maison Relais – Autres Rives

Soins à domicile	Nombres de personnes	Pourcentages
IDEL (Infirmier Diplômé d'Etat Libéral)	20	41,67 %
Pas de soin à domicile	28	58,33 %
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>100 %</b>

Remarque : Sur les 20 personnes bénéficiant d'un passage infirmier régulier, 9 sont concernées par des passages quotidiens (liés à la distribution des traitements).

En 2023, 41,67 % des locataires ont reçu des soins de la part des infirmières libérales de secteur (réalisation de pilulier, passage quotidien pour les traitements, prises de sang, pansements...).

### → **Données administratives**

Couverture santé	Nombre de personnes	Pourcentages
CSS	37	77,08 %
Démarches en cours	1	2,08 %
Mutuelle privée	10	20,83 %
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>100 %</b>

La grande majorité des locataires de la maison relais bénéficient de la CSS (complémentaire santé solidaire). Grace à cela, l'accès aux soins est facilité car ils n'ont pas à avancer les frais de santé. C'est un élément majeur dans l'accompagnement au soin. Pour ceux qui n'en bénéficient pas, certains soins sont régulièrement reportés car ils impliquent une avance de frais parfois impossible pour les locataires.

### → **Un accompagnement physique important**

Accompagnement physique	Nombre de personnes	Pourcentages
Aide partielle	19	39,58 %
Aide totale	22	45,83 %
Autonome	7	14,58 %
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>100 %</b>

En 2023, **364** accompagnements physiques à des rendez-vous médicaux ont été réalisés par l'ensemble de l'équipe (436 en 2022). Ce qui revient à une moyenne de **7** accompagnements par semaine. La baisse du nombre d'accompagnement s'explique par une volonté d'utiliser, lorsque cela est possible, les VSL (25 trajets en 2023), mais aussi par une organisation permettant de grouper les rdv des locataires chez les

médecins traitants et d'encourager plus les personnes à s'y rendre seule. Il s'agit d'accompagnements chez le médecin traitant, chez des spécialistes, pour des suivis en addictologie ou psychiatrie, chez le psychologue, pour des interventions chirurgicales...

Ce nombre est représentatif des besoins d'accompagnement en santé de la population accueillie. Tous ne sont pas dans une démarche de soin, certains ont des besoins assez ponctuels, mais la plupart des résidents présentent des problèmes de santé chroniques qui impliquent des suivis multiples et donc de nombreux accompagnements. De plus, la grande majorité des locataires présente une autonomie assez limitée dans leurs déplacements (douleurs, troubles de la marche, accès difficile aux transports en commun, troubles cognitifs...). Les accompagner lors des rendez-vous médicaux permet une meilleure observance et diminue l'absentéisme à ces rendez-vous.

De plus, prendre soin de soi, aller vers le soin peut être source d'angoisses, d'inquiétude, d'incompréhensions. Accompagner les locataires à leurs rendez-vous permet de les soutenir dans leur démarche, parfois de les aider à s'exprimer et à se faire entendre auprès des professionnels de santé, de réexpliquer plus tard les informations transmises lors de la consultation et enfin d'assurer un meilleur suivi (connaissance des futurs rendez-vous, compréhension du parcours de soin...).

### → **Travail de partenariat**

En 2023, un temps d'échange pour l'équipe de la maison relais avec l'équipe de l'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) de l'hôpital Daumézou a pu être maintenu. Il a lieu environ tous les deux mois et permet de discuter des situations complexes qui peuvent mettre l'équipe en difficulté ou en tous cas lui poser question. Ces moments apportent aux membres de l'équipe un temps de réflexion commun autour de certaines prises en charge et surtout un regard extérieur proposé par des professionnels de la psychiatrie.

Depuis plusieurs années, les locataires de la maison relais bénéficient de soins pédicures, grâce au partenariat entre l'ASBL et l'IFM3R. En 2023, 4 locataires ont pu s'y rendre à plusieurs reprises.

## II. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES LIGNES

Les chiffres clés de l'année 2023 font émerger les besoins spécifiques de personnes accueillies au sein de la Maison Relais « Autres Rives », qui met tout en œuvre, pour proposer un accompagnement personnalisé à travers des actions collectives et individuelles.

Pour cela, l'équipe d'accompagnants sociaux organise régulièrement des temps collectifs, favorisant ainsi la cohésion entre résidents, l'ouverture vers l'extérieur et la création de liens sociaux.

De plus, chaque personne accueillie à un référent éducatif au sein de l'équipe, garant de la mise en œuvre du projet personnalisé élaboré conjointement et en lien avec les partenaires.

### a. Les constats phares de l'année 2023

Les différents sites se sont vus attribuer un nom :

- Le Loroux-Bottereau : Résidence Dorelle
  - Basse-Goulaine : Résidence Forget
  - Vertou : Résidence Chesnaie
- 
- **Résidence Dorelle** : En 2023 les locataires ont pu poursuivre leur implantation au sein de la résidence mais également sur la commune du Loroux-Bottereau. Avec l'accompagnement de l'équipe, l'esprit collectif s'est consolidé.
  - **Résidence Forget** : La cheffe de service a décidé de s'installer sur place, pour qu'il y ait une présence. Ce petit collectif a continué à bien vivre ensemble.
  - **Résidence Chesnaie** : La captation prévue, de 13 logements, anciennement CHRS, sur le site de Vertou, s'est finalisée. L'équipe éducative a réfléchi à s'installer durablement sur site (1 ETP + 0,7 infirmière). Cette implantation nous permettra de créer un esprit collectif et d'offrir une présence éducative, comme sur Dorelle.

La maison relais et ses locataires ont connu encore quelques changements en 2023.

A l'occasion du transfert de logements entre deux services du pôle Hébergement/Logement de l'ASBL, La Maison Relais a admis 7 nouveaux locataires, sur Chesnaie, auparavant logés par le CHRS ATLAS (logements diffus). Ces derniers ont donc uniquement changé de service et d'Accompagnants Sociaux. Bien qu'ils n'aient pas eu à faire de déménagement, ils ont dû s'adapter à un nouveau fonctionnement de service.

De plus, la Maison Relais a dû aussi se séparer définitivement d'un petit collectif sis 209 rte de Clisson à St SEBASTIEN S/ LOIRE et a donc déménagé trois de ses locataires sur les deux autres sites au Loroux-Bottereau et Vertou.

L'équipe éducative a dû accompagner les locataires dans ces changements.

L'augmentation du nombre de locataires depuis 2021 (de 30 à 45) a entraîné une augmentation de l'activité pour l'équipe éducative. L'arrivée courant 2021 d'un ETP d'accompagnant social a permis de répondre à cette accroissement. Malgré tout, le nombre important de locataires à ce jour implique une augmentation de la charge de travail pour l'équipe éducative (déplacements, organisation, suivis individuels, gestion du collectif...). Pour cette raison, il a été parfois difficile d'organiser des sorties, d'autant plus qu'il n'y avait en 2023 (comme en 2022) pas de service civique pour renforcer l'équipe dans cette mission.

Le poste infirmier permet de renforcer l'accompagnement vers le soin des locataires. Ce qui implique un nombre important de rendez-vous et d'accompagnements vers le soin.

Au cours de l'année, le Pôle hébergement logement a dû se réorganiser. Le CHRS collectif de Vertou a fermé ses portes fin 2022. La Maison relais a continué son implantation sur le site historique de l'association (Allée du Cap Horn à Vertou), avec le basculement de certains logements de la maison relais vers ce site. Ces changements ont demandé une anticipation de la part de l'équipe de la maison relais (informer les locataires, les accompagner vers le changement, organiser les déménagements début 2023...).

### **b. L'animation**

Malgré une activité intense liée aux différents changements en 2023, l'équipe de la maison relais a tout de même réussi à proposer différentes animations aux locataires tout au long de l'année.

Ces animations sont essentielles car elles permettent de renforcer les liens entre les locataires et de construire une dynamique collective. Cette démarche a été importante notamment sur le site du Loroux-Bottereau.

#### **1. Les animations régulières :**

##### **→ Fêtes évènementielles**

Nous avons organisé un repas de Noël à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces fêtes évènementielles sont essentielles **pour conserver une convivialité et un sentiment de cohésion** malgré un mode d'habitat sur plusieurs sites géographiques.

Les locataires qui ont souhaité fêter leur anniversaire ont pu le faire grâce à des repas ou goûters conviviaux sur les différents sites.

Au mois de mars, la structure du Loroux-Bottereau a également accueilli un concert dans le cadre du festival Chant'appart. C'était l'occasion d'ouvrir les portes de la maison relais à un public extérieur.

Chaque année, dans le cadre de la semaine nationale des pensions de famille, la Maison Relais organise ses portes ouvertes. Cette année, le site du Loroux-Bottereau a de nouveau accueilli les visiteurs.

##### **→ Le Conseil de Concertation et les conseils de locataires**

Un Conseil de Concertation (type CVS) est **programmé chaque trimestre**. Nous y traitons de la vie quotidienne, du collectif, des animations à prévoir et du bilan des animations antérieures. Un compte-rendu est affiché sur chaque site.

Le conseil de concertation **répond au souhait de tous d'être impliqué dans la vie quotidienne et dans la prise de décision** de la vie commune en Maison Relais.

Les modalités de fonctionnement sont restées les mêmes qu'en 2022, à savoir :



- 1 ou 2 représentant élu par site, en proportion du nombre de résidents par site (1 représentant pour 6 ou 7 résidents en moyenne), afin de limiter le nombre de participants.
- 3 réunions du Conseil de concertation dans l'année et 1 plénière, avec les représentant et l'ensemble des locataires, sur des dates fixées en début d'année pour toute l'année.

Les locataires se réunissent dès réception de l'ordre du jour du Conseil de Concertation pour le travailler en amont, lors des comités des locataires organisés sur chaque site. Le représentant des locataires recueille les avis pour une remontée des informations en CDC et fait une deuxième réunion où il effectue une synthèse.

**Ce travail engagé sur la participation des usagers en 2022, et finalisé en 2023, nous a permis de remobiliser les locataires sur le fonctionnement de la maison-relais en les impliquant sur la réactualisation du règlement de fonctionnement et de favoriser leur pouvoir d'agir.**

→ **Sorties occasionnelles :**

Une sortie collective à la journée était proposée **en semaine** (sortie bowling, billard, cinéma, pique-nique en bord de mer, parcs animaliers...). L'idée principale de cette action est de permettre aux personnes de s'ouvrir à l'extérieur tout en tenant compte de leurs envies. L'ensemble de ces sorties émane des souhaits exprimés par les personnes lors du conseil de concertation.

Toutefois le nombre de ces sorties a été limité en 2023 pour les raisons évoquées plus tôt (mobilisation de l'équipe sur d'autres aspects liés au fonctionnement).

## **2. L'atelier cuisine :**

Cette animation s'est interrompue en 2023. Elle demandait une mobilisation importante de moyens humains (mobilisation d'un salarié pendant 2 jours tous les 15 jours). De plus, il n'y avait plus de bénévole à intervenir depuis 2022.

### **3. L'atelier popote :**

Cet atelier a vu le jour au milieu de l'année 2023. Il s'agit de proposer à un groupe de 5 à 6 locataires (sur inscription) de se retrouver tous les 15 jours pendant 2 mois (soit 4 séances) afin d'élaborer et de partager un repas. Cet atelier est encadré par deux professionnels de l'équipe de la maison relais (l'ensemble de l'équipe y participe tour à tour). Il a un budget défini de 200 euros pour ces 4 séances.

Le groupe se retrouve en début de matinée pour élaborer un menu et rédiger la liste de courses. Ensuite, locataires et professionnels vont faire les courses et cuisinent ensemble. Enfin, l'atelier se termine par un moment convivial où tous les participants partagent le repas.

L'atelier popote est en premier lieu un moment collectif et convivial. Ceci dit, il permet de travailler certains sujets de la vie quotidienne :

- Aborder la notion d'équilibre alimentaire
- Réaliser des recettes simples, du quotidien, avec des produits accessibles et que les résidents pourront reproduire chez eux
- Travailler sur le budget : répartition, prix des aliments au kilo...
- Travailler la notion de l'hygiène
- Encourager une dynamique de groupe, apprendre à faire ensemble, partager les tâches...

L'atelier popote a été testé en premier lieu sur la résidence Dorelle. Le bilan étant très positif, il va être proposé aux locataires de la résidence de Forget puis de la résidence de Chesnaie à partir de début 2024.

### **4. Des animations artistiques**

#### **→ L'atelier peinture**

La présence hebdomadaire d'une bénévole sur le site du Loroux-Bottereau a permis l'animation d'un atelier peinture, tout au long de l'année. Elle propose aux locataires qui le souhaitent des techniques comme le « pouring » qui permettent aux résidents de laisser libre court à leur imagination tout en passant un moment de détente et de relaxation. Certains locataires sont présents à chaque atelier, d'autres peuvent y participer plus ponctuellement.

### **5. Accompagnement au jardinage :**

L'idée est de travailler avec les locataires sur la notion de « prendre soin de » en général. Nous avons accompagné les locataires qui le souhaitent, dans la réalisation de potagers (mise à disposition de matériel, conseils, aide humaine, achat de plants...). La production des fruits et légumes issus des différents potagers, a permis aux locataires un usage personnel.

### **6. Le séjour annuel : à Damvix (85)**

Le séjour a eu lieu en septembre durant 5 jours et 4 nuits sur la commune de Damvix, en Vendée, au sein d'un village vacances. **Douze locataires ont participé au séjour, y compris en amont dans le choix du lieu, les visites prévues et l'organisation quotidienne du séjour.** A noter que, cette année, nous sommes partis avec les usagers d'un autre service de l'association les LAM (Lits d'Accueil Médicalisés).

Beaucoup d'entre eux ont des difficultés à aller seul vers l'extérieur, vers des loisirs, vers les autres. Il est **nécessaire qu'ils soient accompagnés dans cette démarche** d'où l'importance de ce séjour pour la plupart d'entre eux.

De plus, ce séjour répond à l'idée première des Maisons Relais qui est de créer du lien, c'est un moment convivial qui favorise la cohésion du groupe qui s'en ressent sur le long terme.

**À noter, cette année encore, que le financement de ce séjour a été partiellement pris en charge via les chèques vacances ANCV, dans le cadre d'un partenariat avec la F.A.S. (Fédération des Acteurs de la Solidarité).**

### **c. Service civique**

Malgré des recherches actives, la maison relais n'a pas pu recruter de personne en service civique en 2023.

### **d. Réseau**

Pour favoriser le maintien à domicile, il est nécessaire de mobiliser le réseau. Cela implique un travail important avec des partenaires :

- Services d'aides à domicile (ADAR, ADT, Titi services)
- Mandataires judiciaires (Crifo, Confluence sociale, UDAF44, libéraux)
- Médecins traitants
- Hôpitaux
- Centre Médico-Psychologique
- Cabinet infirmier libéraux et Kinésithérapeute
- Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)
- Département de Loire Atlantique
- EDS : Espaces Départementaux des Solidarités
- CCAS

La Maison Relais recherche également une transversalité avec l'ensemble des établissements et services de l'Association, au bénéfice de l'utilisateur.

## **III. PERSPECTIVES 2024**

En 2024, nous allons poursuivre notre implantation sur le territoire du Loroux-Bottreau et de Vertou. Apporter une présence éducative quotidienne sur le site de Vertou. L'équipe a travaillé à une nouvelle organisation en ce sens. Une moitié des professionnels continuera d'embaucher sur la résidence Dorelle et l'autre prendra son poste sur la résidence Chesnaie. L'ensemble de l'équipe veillera à maintenir une cohésion d'équipe dans ce contexte.

Dans un second temps, la direction recherchera un bâtiment collectif pour, à terme, transférer les logements de Chesnaie, trop coûteux en énergie, sur le modèle de la résidence Dorelle.

Autre point : Le poste de coordinateur (à hauteur de 20% ETP) est maintenu pour assurer l'interface entre l'équipe éducative et l'encadrement.

Perspectives d'animation en 2024 : L'équipe souhaite :

- Poursuivre une animation autour de la cuisine : l'atelier popote
- Poursuivre l'organisation de moments conviviaux qui favorisent la cohésion du groupe et le mieux vivre ensemble.
- Proposer un planning bimensuel des animations, tenant compte des souhaits des locataires.
- Maintenir une activité jardinage qui permet de lutter contre la sédentarité, l'ennui et l'isolement.
- Organisation du séjour d'inclusion 2024 : La direction ne souhaitant pas poursuivre cette animation pour des raisons financières, l'équipe éducative, avec les locataires, réfléchira à une autre forme, qui permettra aux usagers de pouvoir partir en séjour, tout de même.
- Poursuivre l'accueil de bénévoles pour diversifier les propositions d'activités faites aux locataires.
- Maintenir des animations sur toutes les résidences.